

TRAVAUX ORIGINAUX

Les verdicts de la cour du Coroner du district de Montréal, pour le premier semestre de 1893, au point de vue médical,

par les docteurs Wyatt JOHNSTON et George VILLENEUVE, de Montréal.

Dans un mémoire lu dernièrement devant la Société médico-chirurgicale de Montréal, et publié dans la livraison d'août du *Montreal Medical Journal*, nous avons passé en revue l'œuvre de la cour du Coroner du district de Montréal, pour les six mois écoulés, de janvier à juin 1893, inclusivement. Dans ce mémoire, nous avons considérés les verdicts surtout au point de vue de la statistique et nous nous sommes abstenus, autant que possible, d'entrer dans des détails sur chaque cas en particulier. Cependant, au cours de notre travail, nous avons reconnu qu'il existait des divergences sérieuses entre le témoignage médical et les verdicts rendus dans certains cas; et, d'un autre côté, que le témoignage de l'expert ne reposait souvent que sur des données absolument insuffisantes, soit que le médecin n'eût pas été à même d'observer les symptômes qui avaient précédé la mort, soit que l'on n'eût pas jugé à propos de faire pratiquer l'autopsie. Nous avons même remarqué que dans 22 cas, aucun témoignage médical n'était enregistré. Le présent mémoire est donc un complément de l'autre. Nous avons l'intention d'y considérer plus particulièrement les divers cas que nous avons cités, de rechercher le rapport entre les verdicts et le témoignage médical, d'examiner dans quelle mesure de certitude le témoignage médical a pu établir la cause de la mort, et de voir quelle influence le témoignage médical a exercée sur le verdict des jurys.

D'après la statistique que nous avons publiée dans notre premier mémoire, nous constatons qu'il a été tenu 201 (1) enquêtes dans le district de Montréal, pendant le premier semestre de l'année courante. Pour la même période des années 1890 et 1891, la moyenne des enquêtes a été de 120, ce qui fait une augmentation soudaine de 67 0/0, pour cette année. La compilation des statistiques des autres villes prouve que cet accroissement n'est nullement en excès du nombre des enquêtes tenues dans les districts ayant à peu près la même population que le district de Montréal, c'est-à-dire 300,000 âmes; même, le nombre des enquêtes tenues à

(1) Nous élaguons une enquête pour une affaire d'incendiat, comme n'offrant aucun intérêt au point de vue médical.